Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 022-200069391-20260602-2026_091_DELIB-DE

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 2 JUIN 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE DEUX JUIN, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.
Date de la convocation : 27 mai 2026

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Stéphane de SALLIER DUPIN, Gwenaëlle AOUTIN, Jérémy ALLAIN, Isabelle RONNÉ-GUÉHO, Jean-Luc GUYMARD, Rosalie LE BOËDEC, Serge GUINARD, Véronique DELAÎTRE, Jean-Luc COUËLLAN, France LE DOUARIN, Christophe ROBIN, Anne HERVÉ, Benoît DESPRES, Caroline MORICE, Brice LE DOLEDEC, Yvonnick GOUAULT, Nicolas BESREST.

Yvon BERHAULT, Sylvain BERNU, Paulette BEUREL, Jérémy BOULARD, Gilles BOURRÉ, David BULROT, Dominique CHRETIEN *(suppléant de Pascal LEBRETON, absent)*, Daniel COMMAULT, Guy CORBEL, Jean-François CORDON, Virginie DEBEGUE, Catherine DREZET, Nadège FRANÇAIS, Julie GAUDIN, Vanessa GERTSCH, Jean-Luc GOUYETTE, Alain GUILLOT, André HAMON, Philippe HELLO, Guy HEURTAULT, Loïc LANDIN, Nadège LE GUEN, Jean-Marie LE MOUNIER, Nicolas LORMEL, Roland LUCAS, Christophe MARCHAND, Alexis MENARD, Xavier MERPAULT, Valérie MORFOUASSE, Michel PESLIER, Dominique PORTAL, Nicolas RÉALLAND, Catherine RENAULT, Sylvain RENAUT, Michel RICHARD, Patrice RONDEL, Christian TARDY, Catherine TIENGOU, Annie VALO, Jackie VENTUROLI.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Marie-Sergine BÉZARD donne pouvoir à Stéphane de SALLIER DUPIN,
- Philippe BOSCHER donne pouvoir à Nathalie TRAVERT-LE ROUX,
- Myriam CARIMALO donne pouvoir à Gilles BOURRÉ,
- Samy GOASTER donne pouvoir à Vanessa GERTSCH,
- Laurence HAQUIN donne pouvoir à Jean-Marie LE MOUNIER,
- Marie LE BOUEDEC donne pouvoir à Nicolas BESREST,
- Marie-Claude LESNÉ donne pouvoir à Thierry ANDRIEUX
- Antoine RAVARD donne pouvoir à David BURLOT,
- Yves RUFFET donne pouvoir à Paulette BEUREL,
- Pierre-Alexis BLEVIN.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Sylvain BERNU

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 022-200069391-20260602-2026_091_DELIB-DE

Délibération n°2026-091

Membres en exercice : 69 Présents : 59 Absents : 10 Pouvoirs : 9

AFFAIRES GENERALES
COMMISSIONS OBLIGATOIRES INTERNES ET AUTRES STRUCTURES EXTERIEURES
MODALITES DE DESIGNATION

Après les élections municipales et communautaires de mars 2026, Lamballe Terre & Mer doit désigner ses représentants au sein de :

- Commissions obligatoires internes : Commission d'appel d'offres *(CAO)*, Commission de délégation de service public *(CDSP)*, Commission consultative des services publics locaux *(CCSPL)* et Commission intercommunale pour l'accessibilité,
- Différentes structures extérieures :
  - Sociétés : Société coopérative d'intérêt collectif *(SCIC)* Energies renouvelables Pays de Rance », Société coopérative d'intérêt collectif *(SCIC)* L'ECHO'Système, SA HLM La Rance, SEMBREIZH
  - Commissions extérieures : Commission de suivi de site – Fertival-Cooperl *(Lamballe-Armor)*, Commission de suivi de site – Usine d'incinération de déchets *(Lamballe-Armor),*
  - Commission locale de l'eau *(CLE)* : Baie de Saint-Brieuc, Rance Frémur Baie de Beaussais *(+ le représentant EPTB)*, Arguenon Baie de la Fresnaye
  - Conseil de surveillance : Centre hospitalier du Penthièvre et du Poudouvre, Centre hospitalier de Saint-Brieuc, Paimpol, Tréguier
  - Conseils d'administration des établissements du secondaires : Collège François Lorand *(Moncontour),* Collège Jean Richepin *(Pléneuf-Val-André),* Collège Louis Chappedelaine *(Plénée-Jugon),* Collège Simone Veil *(Lamballe-Armor),* Collège Thalassa *(Erquy),* Lycée Henri Avril *(Lamballe-Armor)*
  - Etablissement public : Agence départementale d'appui aux collectivités des Côtes d'Armor *(ADAC22),*
  - Autres organismes : Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement *(CRHH),* Comité territorial pour l'emploi, la formation et l'insertion, Destination touristique Baie de Saint-Brieuc.Paimpol.Les Caps, Assemblée Bretonne de l'Eau, Conférence bretonne de la Biodiversité,
  - Associations : Air Breizh, Association d'information sur le logement *(ADIL)*, Agence locale de l'énergie et du climat *(ALEC)*, Association régionale d'Information des Collectivités *(ARIC)*, Agence d'urbanisme et de développement intercommunal de l'agglomération rennaise *(AUDIAR)*, Comité National d'Action Sociale *(CNAS)*, Agence de développement touristique et d'attractivité Côtes d'Armor Destination, Centre régional d'études pour l'habitat de l'ouest *(CREHA-OUEST)*, Groupement des autorités responsables de transport *(GART)*, Initiative Armor, INNOZH, Mission locale de Saint-Brieuc et de Lamballe, Mission locale du Pays de Dinan, Office Intercommunal des Sports, Culture, loisirs *(OISCL)*, Penthièvre Actions, RESECO

La loi impose, par principe, le scrutin secret dès lors qu'il y a lieu de procéder à une élection ou une nomination. Toutefois, dès lors qu'aucune disposition législative ou réglementaire ne prévoit expressément le scrutin secret, le Conseil communautaire peut décider de ne pas procéder à cette élection/désignation par scrutin secret. Cette décision doit être prise à l'unanimité.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-21 et L.5211-1,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- DECIDE de ne pas procéder par scrutin secret pour les désignations au sein des commissions obligatoires internes et autres structures extérieures citées ci-dessus,

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 022-200069391-20260602-2026_091_DELIB-DE

– AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN

POUR EXTRAIT CONFORME,
A Lamballe-Armor,
Le Président,
Thierry ANDRIEUX

Signé par : Thierry ANDRIEUX
Date : 10/06/2026
Qualité : Président de Lamballe Terre & Mer

